

Allocution

*de M. Mourad MEDELICI, Président du Conseil constitutionnel
A l'occasion de la célébration du 25^{ème} anniversaire
de la création du Conseil constitutionnel*

Monsieur le Président du Conseil de la Nation
Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale
Messieurs les anciens Présidents du Conseil Constitutionnel
Monsieur le Président de la Cour Suprême
Madame la Président du Conseil de l'Etat
Monsieur le Directeur de Cabinet de la Présidence de la République
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Constitutionnel
Mesdames et Messieurs les hauts fonctionnaires du Conseil
Représentants de la presse,

Nous sommes réunis aujourd'hui 23 février pour célébrer le 25^{ème} anniversaire de la création du Conseil Constitutionnel, en vertu de la constitution du 23 février 1989, au terme de 25 ans d'efforts remarquables, conjugués aux efforts des autres institutions constitutionnelles, et visant à contribuer à la consécration de l'Etat de droit, la consolidation de la démocratie pluraliste et la protection et la promotion des droits et libertés.

Je voudrais d'abord, en mon nom personnel et aux noms des membres du Conseil constitutionnel, vous remercier très sincèrement pour avoir bien voulu marquer de votre présence personnelle ce moment fort de l'histoire de notre institution.

Permettez-moi, en cette heureuse occasion, d'exprimer aux Présidents qui ont eu l'honneur, avant moi, de servir cette Institution, et à tous les anciens membres du Conseil constitutionnel, ma haute considération pour la qualité de la jurisprudence qu'ils nous léguée.

Ces efforts qui s'associent et se complètent avec 25 ans de mobilisation citoyenne pour ancrer dans notre société les vertus de la démocratie et la défense de nos valeurs, constituent, incontestablement, un motif de fierté pour notre pays.

Sur un autre registre et dans son effort d'ouverture sur le monde extérieur, notre Conseil est, aujourd'hui, reconnu comme une des institutions nationales les plus engagées dans le sens d'une coopération régionale et internationale. Il revient, en effet, à l'Algérie, le mérite d'avoir pris l'initiative, entre autres, de fédérer les institutions arabes d'abord, puis africaines, dans deux espaces régionaux de justice constitutionnelle et d'abriter leurs congrès constitutifs.

Cette journée du 23 février qui sera marquée, symboliquement, par l'émission d'un timbre constitue en fait une première pause commémorative de 25^{ème} anniversaire. Ce timbre qui est devant vous et entre vos mains.

L'année 2014 nous donnera l'occasion d'organiser d'autres moments forts et, notamment, l'organisation d'une conférence africaine sur les avancées du continent en matière de justice constitutionnelle.

L'année 2014 permettra également de renforcer les liens entre notre institution et la jeunesse algérienne et les étudiants universitaires : un cours inaugural sur la constitution, des journées portes ouvertes et autres occasions seront saisies et explorées pour consolider cet effort, constant et nécessaire, de développement de la culture constitutionnelle.

Honorables invités,

Je voudrai, à présent, donner la parole au Professeur BOUSSOLTANE, Directeur Général du Centre d'Etudes et de Recherches constitutionnelles du Conseil, pour reprendre, dans une intervention de synthèse, les éléments essentiels qui ont marqué ce parcours commun au terme d'un quart de siècle qui, sans aucun doute, aura permis à notre pays d'enregistrer des progrès remarquables dans le domaine de justice constitutionnelle.